

Séance du Conseil municipal du 2 Aout 1873
Présents les sieurs Koebel Maire Antoine Jory Antoine Nieff, Jean Hamin,
Edouard Quiri, Jacques Lobstein, Jean Gungloff

Le Maire a donné lecture de la délibération du Conseil de la commune de
quarante deux habitants de Vandœuvre, en date du 22 juillet dernier,
qui réclament contre l'obligation des propriétaires des chevaux mis au
pâturage communal ou de concourir au transport des matériaux pour
la construction de l'école communale, ou de payer quinze francs
par cheval mis en pâture, obligation qui a été imposée par la délibération
du Conseil du 16 Mai dernier approuvée par Monsieur le Préfet le 21 du même mois
et ~~la commune~~ laquelle pétition a été renvoyée par Monsieur le Préfet au
Conseil municipal pour donner ses observations détaillées.

La réclamation des pétitionnaires se fonde sur trois points.
1. que la Délibération précitée du Conseil établit en fait que la totalité des
habitants d'une assemblée unanime étoit offerte à concourir volontaire-
ment à concourir à ce transport.

Les mots totalité et constamment unanime ne se trouvent pas dans la Délibération
le Conseil prévoyoit l'opposition du sieur Dubrel & voulait se garantir contre
elle par la clause de l'article 2. Si le considérant attaqué a été mis, il n'a été
sur la proposition du sieur North, membre du Conseil, que les sieurs Dubrel ses beaux frères
se lui feroient pas de repos à cause de la taxe des chevaux & que si les habitants
en feroient quittes, ils concourroient tous ^{volontairement} à ce transport. Le Conseil accueillit
sa proposition avec d'autant plus d'empressement, qu'il étoit sûr de l'assentiment
des autres habitants & qu'il ne voyoit d'autre opposition que de la part de la famille
Dubrel. A peine cependant cette concession avoit eu lieu que le sieur Edouard Dubrel
père & oncle de neuf signataires de la pétition commença à insinuer sa famille ses
voisins & quelques gens crédules se firent opposer à l'exécution de cette délibération, malgré la lettre très honnête que lui avoit
écrite le Maire pour le conjurer de s'abstenir & prévenir par son exemple les autres de ne pas enlever une chose aussi utile.
Il fit faire une pétition, la fit copier par son domestique & obtint par des promesses
quarante deux signatures. Mais dans le fait ce nombre se réduisit à quinze portés sur état ci joint,
la plupart parents du sieur Dubrel, les autres avoient déjà fait volontairement
ce transport, ou ~~contenaient~~ ^{font} n'y font pas assentiment, ou ~~contenaient~~ ^{font} des fausses
signatures. C'est ainsi que le sieur Bohlard qui avoit déjà conduit deux voitures a été
obligé de signer la pétition pour ne pas perdre comme Anarchal la pratique du s.
Dubrel, il a fait plus, il a fait contre fait la signature de s. Oltz pour avoir un nom de plus.
Quelque uns ont signé le même jour, ou sans être requis ils envoyèrent leurs voitures
dans la carrière, d'autres tels que l'ancien maire Schott destitué pour opinion

ment à concourir à ce transport.

des mots totalité & consentement unanime ne se trouvent pas dans la Délibération
le Conseil prévoyoit l'opposition du sieur Dubrel & voulait se garantir contre
elle par la clause de l'article 2. Si le considérant attaqué a été mis, il s'a été
sur la proposition du sieur North, membre du Conseil, que les sieurs Dubrel ses beaux-pères
ne lui laissent pas de repos à cause de la taxe des chevues & que si les habitants
en feroient quittes, ils concourent tous à ce transport. Le Conseil accueillit
la proposition avec d'autant plus d'empressement, qu'il étoit sûr de l'assentiment
des autres habitants & qu'il ne voyoit d'autre opposition que de la part de la famille
Dubrel. A peine cependant cette conception avoit eu lieu que le sieur Adam Dubrel
père & oncle de neuf signataires de la pétition commença à insinuer la famille ses
voisins & quelques gens crédules se firent opposer à l'exécution de cette délibération malgré la lettre très honnête que lui avoit
écrite le sieur North pour le convaincre de son erreur & qu'il ne parvint à rien de plus utile.
Il fit faire une pétition, la fit copier par son domestique & obtint par des promesses
assez de signatures. Mais dans le fait ce nombre se réduit à quinze portés sur le état ci joint,

la plupart parents du sieur Dubrel, les autres avoient déjà fait volontairement
ce transport, ou ~~continuant~~ s'y font pas assujettis, ou continuant des fausses
signatures. C'est ainsi que le sieur Bohland qui avoit déjà conduit deux voitures a été
obligé de signer la pétition pour ne pas perdre comme Ararechal la pratique du s.
Dubrel, il a fait plus, il a fait contre fait la signature de s. Olte pour avoir un nom de plus.
Quelques uns ont signé le même jour, ou sans être requis ils envoient leurs voitures
dans la carrière, d'autres tels que l'ancien Maire Schott destitué pour opinion

de le sieur Bligny amateur non favorisé de la chasse ont signé parcequ'ils font qu'ils
par un esprit faux contre le Maire, toute l'opposition se réduit donc à quinze
sur 234 habitants, & parmi ces quinze il n'y a de vrai opposant que s. Adam Dubrel
qui les a instruits par ses conseils. Un exemple, il y en a même parmi eux, qui ont
un cheval forain dans le paturage dont il recivent quinze francs de détrimet de la caisse communale.

Le Conseil, qui fatigé à la demande des opposans duc prêtait pas que le plus riche habitant
de la commune ~~ne se cabalerait~~ pour empêcher la construction d'une école destinée à les instruire
pouvait donc se fonder dans la délibération de la commune majorité des habitants. Il est certain qu'au moins quel
les pétitionnaires prétendent en core que les principes confroateurs de la propriété de
l'égalité fut attaqués par la délibération.

Mais eux mêmes il contestent à l'Authorité le droit de propriété sur un communal dont
la commune paye la contribution & sur lequel elle entretient à grands frais une vaste écurie,
en attendant que l'Authorité ne se soit pas occupée de ce transport
il faut est que si après un an que l'usage
est de l'Authorité de l'usage
les années précédentes.

la lettre très honnête que lui avoit
écrite le sieur North pour le convaincre de son erreur & qu'il ne parvint à rien de plus utile.
Il fit faire une pétition, la fit copier par son domestique & obtint par des promesses
assez de signatures. Mais dans le fait ce nombre se réduit à quinze portés sur le état ci joint,
la plupart parents du sieur Dubrel, les autres avoient déjà fait volontairement
ce transport, ou ~~continuant~~ s'y font pas assujettis, ou continuant des fausses
signatures. C'est ainsi que le sieur Bohland qui avoit déjà conduit deux voitures a été
obligé de signer la pétition pour ne pas perdre comme Ararechal la pratique du s.
Dubrel, il a fait plus, il a fait contre fait la signature de s. Olte pour avoir un nom de plus.
Quelques uns ont signé le même jour, ou sans être requis ils envoient leurs voitures
dans la carrière, d'autres tels que l'ancien Maire Schott destitué pour opinion
de le sieur Bligny amateur non favorisé de la chasse ont signé parcequ'ils font qu'ils
par un esprit faux contre le Maire, toute l'opposition se réduit donc à quinze
sur 234 habitants, & parmi ces quinze il n'y a de vrai opposant que s. Adam Dubrel
qui les a instruits par ses conseils. Un exemple, il y en a même parmi eux, qui ont
un cheval forain dans le paturage dont il recivent quinze francs de détrimet de la caisse communale.

X

9

